

**Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée de la commune de Mies  
en date du 3 novembre 2010**

**(Point 7.) Discussion informelle autour des élections 2011  
et de l'avenir de la Commune de Mies**

(...)

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX interroge sur la charge d'un Municipal et les compétences nécessaires à la fonction.

**P. ENGELBERTS** exerce une profession indépendante et son dicastère concerne l'administration générale, police communale, mises à l'enquête publique, salubrité publique, assistance, œuvres sociales, cimetière, naturalisations, archives communales, personnel administratif.

Il s'agit avant tout du travail d'une équipe qui doit être parfaitement cohérente pour ne pas se perdre dans des discussions inutiles. Notre équipe administrative communale est parfaitement au point pour aider et soutenir la future Municipalité. Dans le travail de Syndic il y a les charges à assumer et celles que l'on se crée. Il y a beaucoup de travail administratif (aidé par la secrétaire municipale), une séance de Municipalité par semaine à préparer et à présider (environ 2h à 2h30) et d'autres séances selon les besoins. On peut calculer une moyenne de 15h de travail par semaine.

Il n'y a pas de compétence particulière pour cette charge si ce n'est aimer l'assumer, s'investir dans ce que l'on fait pour le bien de la communauté, savoir s'organiser et déléguer.

**J.-L. SEMOROZ** est retraité et son dicastère concerne le service du feu, protection civile, aménagement et entretien des routes et des espaces verts, réseaux EC-EU, SITSE, fontaines communales, STEP, voirie, gestion des déchets, SADEC, DFHL, éclairage public, centre sportif, plage, port, employés de la voirie et conciergerie, affaires militaires.

A la Municipalité, toutes les décisions se prennent, collégalement.  
Cette fonction nécessite la rencontre avec les Municipaux des autres communes. La charge de travail est d'environ 10 à 15h par semaine non seulement en soirée mais aussi la journée, ce qui pourrait poser problème à une personne salariée travaillant à 100%

**A. CAVIN** est architecte et son dicastère concerne les travaux publics et l'aménagement du territoire, Conseil régional, bâtiments communaux, contrôle des piscines et citernes, tennis, économies d'énergie.

Il ne faut pas forcément être architecte pour exercer cette fonction mais des connaissances dans le bâtiment sont un avantage.  
Avec le nombre de projets et les oppositions, cette tâche est de plus en plus prenante et complexe, les déplacements nombreux et à toute heure du jour ce qui pourrait aussi poser des problèmes à une personne salariée travaillant à 100% .  
Cette fonction est aussi enrichissante par sa rencontre avec des gens de toutes professions. Les 2 chantiers du Sorbier ont occasionné une surcharge de travail,

notamment bon nombre de réunions de chantier, les choix ainsi que l'adjudication avec les marchés publics.

**P. MASCALI** travaille à 50% (à l'UBS) et peut donc consacrer du temps à son dicastère qui concerne les écoles, médecine scolaire et clinique dentaire, culture, sociétés, manifestations, loisirs, EMS, régie des églises.

Elle a eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction mais reconnaît que c'est beaucoup de travail (environ 50% d'un temps complet), le Canton ayant souvent de bonnes idées à creuser. Heureusement qu'elle peut compter sur une équipe efficace et compétente sans oublier que cela n'aurait pas été possible sans la compréhension de son patron et de ses collègues de travail.

Le réseau a été difficile à créer mais maintenant tout fonctionne bien.

**C. FIGEAT** banquier, a le dicastère des Finances, comptabilité générale, impôts et taxes, boursière, informatique.

C'est le seul dicastère qui permet de travailler le soir et le week end et qui demande donc moins de présence, la comptabilité étant faite par la boursière, très compétente.

Il veut bien continuer sa fonction au sein de la nouvelle Municipalité pour autant que la nouvelle équipe lui convienne. Si tel n'est pas le cas, il se retire.

#### **Discussion :**

P. CODEREY demande si le Syndic a eu beaucoup de plaisir avec le Conseil Communal.

P. ENGELBERTS acquiesce en disant que cette législature a été très enrichissante et signale que la fonction est facile pour autant que l'on y prenne du plaisir.

F. BUENSOD demande le montant des indemnités allouées aux Municipaux.

N. WUILLEMIN a fait des recherches et peut mentionner les informations suivantes : Par décision prise en décembre 2005, le Syndic perçoit annuellement CHF 36'000,- et les Municipaux CHF 24'000,- chacun. En décembre 2008, il a été décidé de mettre à la disposition de la Municipalité une enveloppe de CHF 30'000,- à distribuer aux Municipaux ayant eu un surcroît de travail (total CHF 162'000,- au budget). En décembre 2007 il a été décidé de distribuer CHF 3'000,- pour la Présidence et pour la secrétaire CHF 4'000,- par année.

C. STEVENS demande s'il est possible que chaque Municipal ait un assistant pour l'aider dans son travail ?

P. ENGELBERTS confirme qu'en cas de surcharge de travail sur un sujet précis on peut recourir à un assistant (ex. Ariane pour la mise au concours du marché public a fait appel à un bureau d'architecture).

Il y a un avocat pour les questions juridiques et un service technique pour nous aider. Rien n'empêche la Municipalité de s'entourer de spécialistes - en se rappelant qu'il faut les rétribuer.

J. SHELDON, conseiller, est par exemple le représentant de la Municipalité auprès de l'aéroport. Mais on ne peut pas élire un assistant et son Municipal aux prochaines élections.

J.-L. SEMOROZ signale qu'un chef de service a été désigné dans d'autres communes pour tous les sujets techniques (ex. Founex, Coppet...) Il ne faut pas oublier que nous avons des personnes compétentes à l'administration communale pour aider les Municipaux.

B. HUG pense qu'il n'est pas judicieux de faire participer les Conseillers (législatif) au travail de l'exécutif pour la bonne et simple raison qu'il y a séparation des pouvoirs

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX demande si on peut élire plus de 5 Municipaux ?

P. ENGELBERTS confirme que l'on peut avoir 3, 5, 7 ou 9 Municipaux.

P.-A. SCHMIDT signale qu'il serait dès lors bon de songer à cette situation avant les élections.